



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°76-2019-101

PUBLIÉ LE 24 MAI 2019

# Sommaire

## Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET

76-2019-05-22-007 - Arrêté du 22 mai 2019 interdisant le transport ostensible et l'utilisation de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs, sous la forme liquide, solide ou gazeuse (en particulier : essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcools à brûler et solvants) et de carburant sous forme conditionnée (jerricans, bidons, etc.) sur tout le territoire du département de la Seine-Maritime (2 pages)	Page 3
76-2019-05-22-008 - Arrêté du 22 mai 2019 portant interdiction de la vente et de l'utilisation des artifices dits de divertissement dans le département de la Seine-Maritime (4 pages)	Page 6
76-2019-05-23-004 - Arrêté portant interdiction de manifestation sur la voie publique (3 pages)	Page 11
76-2019-05-23-005 - Arrêté portant interdiction de manifestations à caractère revendicatif sur la voie publique (4 pages)	Page 15